

LCPA ne lâche rien de ses combats

Vigie pour le patrimoine et le cadre de vie, « Le Crotoy Préservé et Authentique » tente toujours de se faire entendre quant aux nuisances olfactives de la station conchylicole, et rejoint la bataille contre le PPRN. Bonne nouvelle : le classement de l'église.

Aux aguets. L'association LCPA (Le Crotoy Préservé et Authentique) s'est réunie le week-end dernier. Pour mémoire, ce rassemblement bénéfole, fondé en 2012, a pour vocation la défense du patrimoine local, qu'il soit architectural, naturel, paysager...

A ce jour, ce ne sont pas moins de 127 adhérents qui ont rejoint les rangs de l'association dont 52 % sont habitants de la commune, et 34 % résidents secondaires. Les 14 % restant sont extérieurs à la commune, y compris quelques étrangers britanniques, belges ou encore allemands qui séjournent ponctuellement sur la commune.

Station conchylicole : LCPA lance une veille sanitaire

Préidée par Jean-Claude Steil, l'association s'est investie ces dernières années dans l'épineux dossier des nuisances olfactives de la station conchylicole, et qui empoisonnent la vie des résidents du nord-ouest de la commune. Cette structure est une propriété du groupement d'intérêt économique (GIE) des mytilculteurs, gérée avec le soutien du syndicat mixte baie de Somme - Grand littoral picard, sur un terrain communal sujet à un bail emphytéotique, le tout revêtant une problématique de compétence intercommunale... Autant dire un imbroglio juridique administratif qui dure depuis



Des membres de l'association LCPA et l'église bientôt classée monument historique

près de dix ans, et dans lequel l'association souhaite épauler les riverains... mais le combat reste vain. Comme lors de l'assemblée générale de l'année précédente (lire notre édition du 3 mai 2018), le président Steil faisait état d'un statu quo désespérant, et précisait : « En janvier dernier, nous avons rencontré le nouveau sous-préfet Philippe Fournier-Montgicieux, Patricia Poupert, conseiller de la majorité régionale, et Stéphane Haussoullier afin de connaître les projets pour 2019 concernant ce dossier. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que LCPA effectuera une veille sanitaire en 2019, que l'intercommunalité doit confier une délégation de service public au syndicat mixte qui dispose d'un personnel compétent, et que nous avons rendez-vous en sous-préfecture fin mars. C'est une avancée, mais ce n'est sûrement pas la fin du feuilleton ».

Jeanine Bourgau, maire crotoyenne, ne manque pas non plus de rappeler régulièrement cette problématique lors des réu-

nions du syndicat mixte baie de Somme - Grand littoral picard. Rappelons que la structure, émanation du conseil départemental pour le développement et la préservation de la côte picarde, est auteure de l'équipement. Aujourd'hui, elle synchronise toutes les parties autour de ce dossier qui prend la forme d'une décourageante partie de ping-pong entre experts, juristes et politiques.

L'occasion pour le bureau de rendre hommage à Lucette Delaby, membre du conseil d'administration plus particulièrement en charge de ce dossier, et décedée en 2018.

Dénoncer le PPRN

Autres « sujets de taille » : l'application du plan de prévention des risques naturels (PPRN), dont Charles Chapron, membre du bureau, rappelait : « Les Crotois ne se rendent pas compte de l'épée de Damoclès au-dessus de leur tête », « une bonne partie de la ville est concernée par ce PPRN qui va jusqu'à interdire parfois tous travaux d'agran-

dissement ou de construction. Sur certaines zones, la vente va devenir impossible ». Pour mémoire, le PPRN cartographie l'ensemble des localités côtières de France, afin d'en définir les degrés d'inondabilité en fonction des données sur la montée des niveaux des mers à cent ans, l'état des digues naturelles et artificielles et le relief de chaque localité littorale (lire entre autres notre édition du 13 février 2019). Cette cartographie induit les possibilités urbanistiques allant jusqu'à l'interdiction de construction ou d'extension de certaines propriétés en zone dites « noires ».

Au Crotoy c'est le secteur des ports et de la place Jeanne d'Arc qui sont les plus durement impactés. Au sujet des recours au tribunal administratif, contre l'actuel tracé : « La coalition des maires a été déboutée, tandis que l'AD-PAR (association de résidents, ndlr) a obtenu une ouverture avec le recul du trait de côte, mais la zone liée à la submersion marine reste effective. C'est maintenant que les Crotois doivent bouger... ».

→ L'église Saint-Pierre bientôt classée

Au sujet du classement de l'église, Annie Jacques, coprésidente et fondatrice de l'association spécialement en charge du dossier de l'église Saint-Pierre, explique : « En cours depuis 2013, le dossier de classement « monument historique » est mené conjointement par LCPA et l'association Sauvegarde de la Mémoire du Crotoy (SMC). Les deux associations ont demandé aux services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) la protection de l'église Saint-Pierre du Crotoy. En juin 2014, la DRAC nous a envoyé un courrier nous annonçant un avis favorable, et nous avons été avertis dernièrement que le dossier présenté par le rapporteur le 7 mars 2019 avait également donné son avis favorable donnant lieu à un arrêté officiel qui être publié prochainement ». Rappelons que l'église du Crotoy est en grande partie un ouvrage reconstruit vers 1860, toutefois la tour clocher de grès datée du XIIIe siècle a été conservée.

→ Côté bureau

Le bilan financier présenté par le trésorier laisse apparaître un solde positif de 4 170 euros, mais les prochaines analyses que compte lancer l'association au sujet des nuisances du centre conchylicole pourraient bien grever le budget.

En ce qui concerne le renouvellement du conseil d'administration, Gilles Dussart se porte volontaire pour rejoindre le poste à pourvoir au conseil d'administration, à la suite du décès de Lucette Delaby. Le bureau est composé de Jean-Claude Steil, Annie Jacques et Charles Chapron vice-présidents, Jean-Claude Chamailard, secrétaire, Yves Delamotte, trésorier, Daniel Convain, Michel Delahaye, Gilles Dussart membres. Cyril Coerens, commissaire aux comptes.

Rens. : 06 72 72 68 51 ou lcpa-lecrotoy.com

Maisons en déshérence et promoteurs immobiliers

Enfin, parmi les sujets les plus suivis par LCPA : le suivi des propriétés en déshérence. Même si l'association n'a aucun pouvoir sur ces propriétés laissées à l'abandon, elle compte continuer à en dénoncer l'existence. Et aussi, les ambitions des promoteurs immobiliers dont certaines seraient susceptibles d'un recours de l'association, comme ce fut le cas en 2012 et 2013, avec deux projets menés en lieu et place de villas de front de mer. Projets finalement avortés.